

MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
27/10/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle, M. PAGES Patrice donne pouvoir à M. BOUCHICHE Laurent, M. BRUT Vincent donne pouvoir à Mme WALRAND Andrée

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

M. BRUT Vincent, Mme LEGRIX Nathalie, M. PAGES Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOUCHICHE Laurent

Numéro interne de l'acte : 2025-11-04-003

Objet : Subvention exceptionnelle à l'OCCE pour le voyage scolaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été reçue en Mairie :

- L'OCCE (coopérative scolaire) demande 3 000,00 € pour un voyage scolaire qui aura lieu en avril 2026 regroupant l'école 13 élèves de l'école de la Chapelle Agnon,
- Il s'agit d'un voyage dans les châteaux de la Loire du lundi 27 au jeudi 30 avril 2026,
- Le montant du voyage s'élève pour notre école à 8 565 euros tout compris, les frais seraient répartis de la façon suivante : 3000 € de la commune, 3000 € de l'amicale Laïque, 500 € de l'OCCE, et le reste à la charge des familles soit 90 € par enfants.

Madame le Maire précise qu'une somme de 3 000 € est disponible au compte 65748 du budget primitif 2025 propose :

- le versement de cette somme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de financer le projet de voyage scolaire comme présenté ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20251104-20251104003-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 063-216302059-20251104-20251104003-DE

Ainsi délibéré les
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

